

PRÉAMBULE

La notion de **salarié** comprend l'ensemble des travailleurs femme et homme : actif, privé d'emploi, retraité, quel que soit leur statut.

La notion de **retraite** est un terme générique qui inclut l'ensemble des régimes de retraite et de pension.

La notion de **lieu de travail** comprend aussi le lieu de vie.

1- Les repères revendicatifs de la CGT Fapt s'inscrivent en complémentarité dans la logique et la cohérence des repères revendicatifs confédéraux.

Ils se situent comme un complément à ces derniers à partir de ce qui constitue l'identité de notre Fédération :

- Rassembler tous les salariés des entreprises des activités postales et de télécommunications pour la satisfaction de leurs revendications ;
- Agir pour l'accès à tous les moyens et services de communication pour répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens en tout point du territoire quel que soit le niveau de leurs revenus.

2- Chacune des fiches constitue un outil à la disposition des syndicats départementaux et des sections syndicales pour permettre aux syndiqués d'élaborer avec l'ensemble des salariés de notre secteur d'activité, leurs revendications dans les services, les métiers, les entreprises, les groupes, les branches, dans une optique de convergence pour le progrès social et cela pour toutes les catégories de personnel.

3- L'objectif est d'actualiser régulièrement ces repères en approfondissant notamment la réflexion sur les thèmes mis en débat.

4- Nos repères revendicatifs fédéraux nous permettent d'agir sur le travail dans toutes ses dimensions sens, contenu, organisation et finalité.

5- C'est en partant du travail des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications de leurs besoins et de ceux de la population que nous sommes en capacité de construire ces propositions revendicatives. Celles-ci, confrontées à l'expression des attentes des salariés doivent permettre l'élaboration de revendications et de cahiers revendicatifs. C'est à partir de cette démarche que nous serons en capacité de rassembler les salariés et construire avec eux les luttes nécessaires pour la conquête d'avancées sociales pour toutes et tous. (Fiches n° 1, 2, 3, 4, 5, 6).

6- Le droit à la communication (Fiches 8, 9, 10) pose plusieurs types de problématiques qui touchent à la fois :

- Au contenu de la communication orale, écrite, visuelle intégrant l'enjeu des données, quelles que soient leurs formes : numérique ou papier.
- Aux réseaux d'acheminement, de transport, de distribution et de diffusion (plis, publicité, livres, presse, colis, données, images, voix, informations...).
- À l'aménagement du territoire : boutiques, bureaux de Postes, points d'accès et de contact, réseaux fixe et mobile.
- Au financement, à la qualité de service rendu et aux tarifs pratiqués.
- **Aux droits et garanties collectives des salariés, à l'emploi en qualité et en quantité.**

7- Si notre fédération des activités postales et de télécommunications est évidemment pleinement concernée par ces questions, elle n'est pas la seule. Plusieurs fédérations CGT autres que la FAPT sont ainsi historiquement également concernées par le champ professionnel de la communication : la FILPAC, la fédération des transports, la fédération de l'audiovisuel et du spectacle, la fédération des sociétés d'études, la fédération du commerce, la fédération de la métallurgie...

8- Les champs fédéraux se croisent de plus en plus notamment pour 3 raisons :

- L'externalisation des activités sous l'impulsion du patronat pour tirer les droits des salariés vers le bas, bousculant ainsi les champs fédéraux constitués historiquement autour des principales conventions collectives et du statut des fonctionnaires.
- La recherche par les entreprises de nouveaux relais de croissance dans des secteurs où elles n'étaient pas historiquement présentes, rendues possibles par l'ouverture à la concurrence.
- L'interpénétration des activités rendues possibles par les nouvelles technologies.

9- Ce qui pose à la fois l'urgence d'un travail interfédéral plus efficace à tous les niveaux, du local au national, et la nécessité de réfléchir dans toute la CGT pour se mettre en capacité de relever les défis du droit à la communication et des droits et garanties de haut niveau pour les salariés qui y contribuent.

10- Les questions environnementales sont primordiales et au cœur des enjeux de notre secteur d'activité. Réponses aux besoins sociaux et environnementaux sont étroitement liées et constituent un levier permettant d'agir sur le contenu, le sens, l'organisation, le temps et la finalité du travail. Le droit à la communication est un droit fondamental. Sa mise en œuvre et son développement doivent prendre en compte les questions environnementales dans le cadre de la mise en œuvre du développement humain durable tel que proposé par la CGT (Fiche 7).

11- Aux repères revendicatifs fédéraux transverses pour toute la FAPT s'ajoutent les propositions revendicatives CGT existantes ou en cours d'élaboration dans les entreprises et les différents métiers et catégories de notre secteur d'activité.